

19 déc 2013 -17:49

Appartient à [Conseil des ministres du 19 décembre 2013](#)

## Numérisation du patrimoine scientifique et culturel

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition du secrétaire d'Etat à la Politique scientifique Philippe Courard de réorienter la phase 2 du plan de numérisation du patrimoine des établissements scientifiques et de la Cinémathèque royale de Belgique.

En avril 2004, un plan de numérisation a été lancé en vue de numériser le patrimoine culturel et scientifique. La première phase comprenant les projets prioritaires est maintenant terminée. Pour la poursuite du plan, le programme DIGIT-03 pour 2013-2018 a été approuvé. Ce programme repose sur la création de trois plateformes pour :

- la numérisation autour de filières
- la préservation à long terme
- la valorisation

Deux marchés publics ont été lancés. Le Conseil des ministres a également approuvé l'engagement de crédits pour le maintien du personnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat  
aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes  
handicapées, à la Politique scientifique, chargé des Risques  
professionnels  
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 11  
<http://www.socialsecurity.fgov.be>